

# PREUVES À FOURNIR EN CAS DE PROCÈS

Nom du magasin

Nom du superviseur  Titre

Date

J J M M A A

## TEST : ÊTES-VOUS PRÊTS À VOUS DÉFENDRE SI UN DE VOS COMMIS VEND DU TABAC À UN MINEUR?

J'AI DÉJÀ EN MAIN LES PREUVES SUIVANTES À PRÉSENTER AU TRIBUNAL	OUI	NON
1 Existence d'une politique de cartage s'appliquant au magasin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Liste de directives claires et précises de cartage à l'intention des employés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Attestation que les employés ont lu, compris et adhéré tant à la politique qu'aux directives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Existence d'une échelle de sanctions graduelles et dissuasives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Preuve que les sanctions ont été et sont appliquées avec rigueur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuves de formation de l'employé fautif avec éléments suivants:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Nombre d'heures de formation cartage (pratique et théorique) qu'il a reçues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 Dates de la formation dispensée à l'employé fautif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Manuel ou contenus utilisés pour la formation de l'employé fautif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 Nom du formateur de l'employé fautif et curriculum attestant ses compétences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 Performances aux tests et examens de l'employé fautif et attestation de compétence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11 Existence d'un programme en place de formation continue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12 Méthode globale de gestion, de vérification et de contrôle des commis caissier en magasin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13 Preuve de rappels et relances des directives auprès des employés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14 Rapports de surveillance (personnel ou par vidéo) pour chaque employé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15 Recours à des inspections mystères internes et résultat pour l'employé fautif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16 Présence d'outils d'aide à la conformité tels qu'affiches de rappel, lecteurs de carte, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17 Rapports d'évaluation et de rétroaction de l'employé fautif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18 Dossier complet de l'employé fautif depuis son embauche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19 Liste des interventions faites à son égard pour renforcer / améliorer sa prestation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20 Preuves de la conformité d'ensemble du magasin aux lois et règlements liés au tabac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**RAPPELEZ-VOUS : LE FARDEAU DE LA PREUVE EST PLUS EXIGEANT POUR UN DÉTAILLANT DE TABAC. UNE SEULE PREUVE MANQUANTE PEUT MENER À UN VERDICT DE CULPABILITÉ.**

Présenté par:



SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION

NOMBRE DE RÉPONSES AFFIRMATIVES

20

SCORE

%